



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Décision n° 2023 03 20

OBJET :

**Acquisition des parcelles cadastrées section
BH n° 206, 282, 284 et 286 sises lieudit « Lambert » à Sclos
et constitution de servitude**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi huit mars, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, MM. Armand Gasiglia, Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Cérégioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Elodie Loretz, M. Christophe Angéli, Mmes Malika Vannucci, Sandrine Mauras et M. Michel Caruso.

Etait excusée : Kareen Woignier,

Le quorum est atteint.

Madame Edwige Alunni a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école de Sclos, le conseil a décidé par délibération n° 2023 01 04 du 18 janvier 2023, d'acquérir au prix de 450.000 €, les parcelles cadastrées section BH n° 206 de 1.197 m², 284 de 1196 m² et 286 de 649 m² soit un total de 3042 m², sises lieudit « Lambert », chemin du Fontanil à Sclos et appartenant à l'hoirie Giauffret.

Le document d'arpentage établi par le géomètre le 22 novembre 2022 précise les nouvelles parcelles créées à savoir les BH n°282, 284 et 286. Or suite à une erreur matérielle, la décision n° 2023 01 04 du 18 janvier 2023 ne mentionne pas la parcelle BH n°282.

Afin de permettre l'acquisition de l'entière unité foncière, il y a lieu d'inclure la parcelle BH n°282 d'une contenance de 1 m² à la présente décision.

Monsieur le Maire précise également que Mme ROCHER Denise est propriétaire des parcelles cadastrées Section BH n°70 et 79 riveraines de la future parcelle communale cadastrée Section BH n°206 sur laquelle est implanté un petit escalier en partie sud.

Afin de maintenir l'accès à la propriété de Mme ROCHER Denise depuis l'escalier existant sur la parcelle BH n°206, Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à créer une servitude de passage sur la future parcelle communale cadastrée Section BH n°206 d'une emprise de 6 m² au profit des parcelles cadastrées Section BH n°70 et 79

Monsieur le Maire propose au conseil de rapporter la décision du n° 2023 01 04 du 18 janvier 2023 et de décider l'acquisition, au prix de 450.000 €, des parcelles cadastrées section BH n° 206 de 1.197 m², 282 de 1 m², 284 de 1.196 m² et 286 de 649 m², soit un total de 3.043 m². L'avis des domaines du 12 janvier 2023 fixe la valeur vénale de ce bien à 450.000,00 € HT.

Il propose également au conseil de l'autoriser à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cette acquisition ainsi que celles nécessaires à la constitution de la servitude de passage.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Rapporte la décision n° 2023 01 04 du 18 janvier 2023

Décide d'acquérir, au prix de 450.000 €, les parcelles cadastrées section BH n° 206 de 1.197 m², 282 de 1 m², 284 de 1.196 m² et 286 de 649 m², d'un total de 3.043 m², sises lieudit « Lambert », chemin du Fontanil à Sclos et appartenant à l'hoirie Giauffret.

L'avis des domaines du 12 janvier 2023 est joint à la présente délibération.

Approuve la constitution d'une servitude de passage d'une emprise de 6m² sur la partie sud de la future parcelle communale cadastrée Section BH n°206 au profit des parcelles cadastrées Section BH n°70 et 79 appartenant à Mme ROCHER Denise.

Autorise le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à l'acquisition ainsi qu'à la constitution d'une servitude de passage.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 28

Nombre de présents : 23

Contre : 0

Nombre de votants : 28

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Edwige ALUNNI

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230308-20230320-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Publication : 09/03/2023

Le Maire, Francis TUJAGUE